

Les jetons de présence pourraient ne pas être REMBOURSÉS

► S'il y a faute de l'intercommunale, les administrateurs pourraient garder l'argent

► On sait depuis quelques semaines que les administrateurs de l'ISPPC (l'Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi) ont reçu des doubles jetons de présence pour des réunions qui se suivaient, ce qui est interdit depuis 2008. Il s'agit d'un jeton de 126 € brut, pour chaque administrateur, douze fois par an depuis 9 ans, soit un total de 272.000 € d'argent public.

Ces mêmes administrateurs avaient voté, nous a-t-on dit début mars, le remboursement intégral des jetons perçus en trop. Mais on apprend que finalement, ce n'est pas encore tout à fait sûr. Éric Massin (PS) précise: "Une fois la procédure de récupération lancée, chacun en âme et conscience se dira : je rembourse ou je ne rembourse pas. Parce que certains consti-

dèrent que c'est une faute de l'intercommunale, qu'ils n'ont pas à rembourser. Moi, j'invite bien sûr tous les membres PS à rembourser, parce qu'au-delà du problème juridique, c'est une question éthique."

Du côté de la présidence de l'ISPPC, Nicolas Tzanétatos n'est pas tout à fait raccord: "Ce n'est pas ce qui a été dit : ils se sont engagés à ce qu'on entame la procédure de récupération des doubles jetons, mais parallèlement, je demande un avis juridique complémentaire." Il a en sa possession des éléments, comme le fameux mail de Laurent Levêque du mois d'octobre 2015 dans lequel l'intercommunale aurait été prévenue de la problématique du double jeton. "Ça et d'autres documents sont des éléments qui pourront permettre de

vérifier s'il y a eu faute de l'intercommunale. Oui, ils ont reçu des jetons indus, mais est-ce que l'intercommunale n'aurait pas dû les prévenir en temps et en heure ? Est-ce que l'intercommunale avait les moyens de les avertir ? Pour moi, oui."

SI UNE FAUTE DE l'intercommunale est avérée, les administrateurs pourraient ne pas rembourser. "En tout cas la question peut se poser." Pourrait-on alors arriver à une situation où certains administrateurs remboursent leurs jetons, que l'intercommunale leur reverse ensuite ? "On verra, parce que légalement c'est une chose, mais il y a aussi l'aspect politique. Si un avis juridique conclut à une faute, politiquement ça risque de poser problème..."

JVK

ISPPC : "Il n'y a pas de FATALITÉ À CHARLEROI"

► Entretien avec Éric Massin (PS), administrateur ISPPC et président du PS de Charleroi

Quelle est la situation aujourd'hui à l'ISPPC ?

"Deux choses semblent claires : le contrat entre l'ISPPC et Lejeune est en violation de la légalité et les administrateurs ont reçu des doubles jetons de présence. Par contre, le reste, ce sont des suspicions : le mauvais fonctionnement, les abus de biens sociaux, les détournements, les avantages non légaux comme des voyages à l'étranger. Pour ces faits, il semblerait qu'il y ait une enquête de la police, mais c'est le président qui a été interrogé, les administrateurs n'en savent pas plus. Une enquête administrative a aussi été demandée en interne."

On se souvient des affaires il y a à peine 10 ans; est-ce une particularité de Charleroi ?

"Je ne crois pas. Il y a quelques mois, c'était à Liège. Il n'y a pas de fatalité à Charleroi : il faut atten-

dre que les enquêtes aboutissent. À l'époque, il y a eu quelques condamnations, mais je rappelle qu'une très large majorité des gens a fait l'objet d'acquittements. Je ne veux pas fuir mes responsabilités, mais il ne faut pas tirer de conclusions hâtives."

Et les "mensonges" de Levêque, qui a affirmé pendant trois conseils ne rien savoir, avant d'admettre le contraire ?

"J'aime bien Luc Bogaert qui lève les bras en l'air. Effectivement, il parle beaucoup, mais avant, ce n'était pas toujours le cas. Pour moi, il n'y a pas de rupture de confiance : c'est ce qu'on appelle une omission, un trou de mémoire. Il y a une volonté politique derrière le fait de qualifier ça de mensonge. Dans le chef de Levêque, je pense, il s'est retrouvé confronté à la gestion de l'intercommunale et à toute une série

de dossiers fin 2014. Il n'a peut-être pas pris la pleine et entière mesure à ce moment-là d'un élément qui figurait dans un mail. Et oui, on pourrait peut-être demain lui reprocher de ne pas en avoir fait une priorité, mais il y en avait toute une série d'autres : des marchés publics à régler, un pacte social à mettre en place, des nominations à faire, etc."

La faute au cumul des mandats ? Il en avait 6...

"Non, je ne crois pas que ça soit lié."

Lejeune, socialiste aussi ?

"Il n'est pas devenu directeur des hôpitaux parce qu'il est socialiste. On lui colle une étiquette PS parce qu'il est bourgmestre de Merbes-le-Château, mais il est aussi médecin et il exerce via une société, comme 90 % des médecins depuis la loi sur les hôpitaux. La difficulté de Lejeune n'est pas dans sa qualité de médecin, mais de directeur, parce que c'est de la prestation de service. C'est ce qu'a indiqué l'analyse juridique. Et c'est en ça qu'il y a une irrégularité sur la loi des marchés publics. Au niveau du PS, si demain des mesures doivent être prises, elles seront prises, mais on en est très loin aujourd'hui."

Jean van Kasteel